

1^{ER} novembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le premier (1^{er}) novembre 2016 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

La conseillère Vicky Lessard et le conseiller Michel Bastien sont absents.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures quatre (20h04), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

16-11-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. DISCOURS DU MAIRE :**
 - 3.1 Lecture, dépôt et distribution du discours du maire.
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 03 octobre 2016;
- 5. TRÉSORERIE :**
 - 5.1 Adoption des comptes payés à payer – Bordereau # 2016-10-26;
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs du 2^e semestre;
 - 5.3 Avis de motion du règlement numéro 258-13-17, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception;
 - 5.4 Entretien ménager Mairie – Mandat à la firme « Claude Léger service et entretien »;
 - 5.5 Budget de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Adoption;
 - 5.6 Réfection du 4^e rang, entre les routes Yamaska et du Moulin - Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains.
- 6. ADMINISTRATION :**
 - 6.1 Traitement biologique des eaux usées - Mandat à la firme « Les Traitements Bio-Bac inc. »
 - 6.2 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 6.3 Approbation de la liste de destruction des archives;
 - 6.4 Fermeture de la mairie pour les vacances des Fêtes.
- 7. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 7.1 Programme de qualification des opérateurs en eaux usées – Inscription;
 - 7.2 Lignes de rive rangs Bourgchemin Est et Bourgchemin Ouest – 2017;
 - 7.3 Abrogation de la résolution 16-10-197;
 - 7.4 Installation d'un système de télémétrie – Enregistreur de données – Chambres de compteurs;
 - 7.5 Relocalisation du système de pompage mural - Réservoir d'eau potable;
 - 7.6 Travaux d'émondage et d'abattage d'arbres – Parc de la Seigneurie de Ramezay;
 - 7.7 Ajout de glissières de sécurité – Route Picard;
 - 7.8 Produits économiseurs d'eau et d'énergie – Participation au programme d'Hydro-Québec.
- 8. URBANISME :**
 - 8.1 Aucun point
- 9. REQUÊTES DIVERSES :**

1^{ER} novembre 2016

9.1 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet – Demande d'appui pour le dépôt d'un projet au Programme interactions communautaires (PIC) d'Environnement Canada.

10. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

10.1 Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains (Partie 9) – entente intermunicipale – Application.

11. IMMEUBLES :

11.1 Aucun point

12. VARIA :

13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

**LECTURE, DÉPÔT ET DISTRIBUTION
DU RAPPORT DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal*, le maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Considérant qu'en vertu de l'article 955 du *Code Municipal*, le texte du rapport du maire doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, ce rapport sera publié dans le journal municipal et sur le site internet de la Municipalité.

16-11-211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2016 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

16-11-212

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2016-10-26

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-10-26 des comptes payés et à payer au montant de 420 350,48\$ pour le mois d'octobre 2016 ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de septembre 2016 au montant de 21 736,62\$.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 442 087,10\$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU 2^E SEMESTRE

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le rapport comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité pour le deuxième semestre de l'année 2016.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 258-13-17
POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 258-13-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception.

1^{ER} novembre 2016

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-11-213

**ENTRETIEN MÉNAGER MAIRIE – MANDAT À LA FIRME
« CLAUDE LÉGER SERVICE ET ENTRETIEN »**

Considérant l'offre de renouvellement de contrat reçue de la firme « Claude Léger service et entretien »;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat pour l'entretien ménager de la Mairie à la firme « Claude Léger service et entretien » selon les termes de l'offre datée du 30 septembre 2016, en précisant que le lavage des tapis se fera seulement sur demande.

ADOPTÉE

16-11-214

**BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – ADOPTION**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel qu'il a été soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

16-11-215

**RÉFECTION DU 4^E RANG, ENTRE LES ROUTES YAMASKA ET
DU MOULIN - MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DES
MASKOUTAINS – DOSSIER IE16-54100-099**

Considérant que le conseil prévoit faire des travaux de pavage sur une partie du 4^e rang au cours de l'année 2017;

Considérant qu'une demande de subvention a été transmise au Ministère des Transports, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017;

Considérant que le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme doit être transmis au Ministère dans les meilleurs délais;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à la majorité des conseillers présents,

De confier le mandat à la MRC des Maskoutains représentée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, pour la préparation des plans et devis, des documents et du suivi des appels d'offres, ainsi que la surveillance lors des travaux de pavage d'une partie du 4^e rang, dossier IE16-54100-099.

ADOPTÉE

16-11-216

**TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX USÉES - MANDAT À LA
FIRME « LES TRAITEMENTS BIO-BAC INC. »**

Considérant que deux entreprises ont fait parvenir leur offre de services pour le traitement biologique des eaux usées, soit la firme « Les Traitements Bio-Bac Inc. » et la firme « Nuvac Éco-Science Inc. »;

Considérant que selon l'information reçue de ces deux entreprises, le traitement aurait pour effet de

1^{ER} novembre 2016

réduire considérablement les boues dans les réservoirs de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant que cette diminution engendrerait des bénéfices opérationnels et économiques des plus intéressants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme « Les Traitements Bio-Bac Inc. », dont les tarifs semblent plus abordables, et ce, pour une période d'un an, soit de janvier à décembre 2017, conformément à l'offre datée du 7 juillet 2016.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par M. Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

16-11-217

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2016-10-19 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

16-11-218

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES DES FÊTES

À l'occasion de la période des Fêtes, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la Mairie du jeudi 22 décembre 2016 à 16h00 jusqu'au mardi 3 janvier 2017, 8h00.

ADOPTÉE

16-11-219

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAUX USÉES – INSCRIPTION

Considérant que l'article 10 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017, spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Considérant que pour obtenir ce certificat, les opérateurs doivent s'inscrire au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées auprès d'Emploi-Québec et que la date limite pour le faire est le 31 décembre 2016;

1^{ER} novembre 2016

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à Dany Beaulac et Dave Tanguay de s'inscrire à cette formation obligatoire.

ADOPTÉE

16-11-220

LIGNES DE RIVE RANGS BOURGCHEMIN EST ET BOURGCHEMIN OUEST – 2017

Considérant que lors de la préparation des budgets des 3 dernières années un montant avait été prévu pour le lignage de lignes de rives de certaines routes de la Municipalité;

Considérant que lors des travaux de lignage, seules les lignes centrales ont été effectuées;

Considérant que pour des mesures de sécurité, il serait opportun, en 2017, de faire les lignes de rives sur les rangs Bourgchemin Est et Bourgchemin ouest;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt de prévoir ces travaux lors des demandes de soumissions pour le traçage des lignes en 2017.

Les conseillers René Martin et Michaël Bernier votent contre la proposition.

Le maire, Richard Veilleux, utilise son droit de vote et appui cette résolution.

ADOPTÉE

16-11-221

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 16-10-197

Considérant que lors de la réunion du 3 octobre 2016, le conseil a adopté la résolution numéro 16-10-197 pour l'installation d'une sonde de niveau et enregistrement de données au réservoir d'eau potable;

Considérant l'information reçue par l'inspecteur en voirie à l'effet qu'un tel ajout n'était pas nécessaire puisque le système est déjà muni d'une sonde de niveau et qu'il serait possible d'obtenir les données en modifiant certains paramètres du logiciel installé par la firme JRT;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution numéro 16-10-197 adoptée lors de la réunion du 3 octobre 2016.

ADOPTÉE

16-11-222

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE – ENREGISTREUR DE DONNÉES – CHAMBRES DE COMPTEURS

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit compléter annuellement le formulaire de l'usage de l'eau potable et doit le transmettre au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;

Considérant que pour obtenir l'approbation du MAMOT pour l'année 2014, la Municipalité a fait installer en 2015, des enregistreurs de données sur les débitmètres servant à mesurer la quantité d'eau distribuée sur son territoire;

Considérant que le type d'enregistreurs installés en 2015 n'étaient pas munis d'un système de télémétrie ni d'un logiciel de transfert de données en fichier TXT;

Considérant qu'il serait avantageux de remplacer cet équipement afin d'obtenir des relevés qui seraient transférés directement sur l'ordinateur de l'inspecteur en voirie et permettraient la détection rapide en cas de fuites d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

1^{ER} novembre 2016

De confier le mandat à la firme « Les Compteurs Lecomte Ltée », selon les termes de l'offre datée du 31 octobre 2016;

Que pour pourvoir au paiement de ces équipements, le conseil approuve d'avance une partie des sommes à recevoir du MAMOT dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ».

ADOPTÉE

16-11-223

**RELOCALISATION DU SYSTÈME DE POMPAGE MURAL -
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Considérant que la localisation actuelle du système de pompage mural des quatre pompes du réservoir d'eau potable cause l'usure prématurée des pompes SQE30 Grunfos, puisque la pression à l'aspiration n'est pas à son maximum;

Considérant que selon les recommandations de la firme « Turcotte 1989 Inc. », la relocalisation augmenterait considérablement la durée de vie des pompes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme « Turcotte 1989 inc. » conformément à l'offre reçue en date du 26 octobre 2016;

Que pour pourvoir au paiement de ces travaux, le conseil approuve d'avance une partie des sommes à recevoir du MAMOT dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ».

ADOPTÉE

16-11-224

**TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES – PARC
DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY**

Considérant que, pour des mesures de sécurité, des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres doivent être effectués dans les sentiers du Parc de la Seigneurie de Ramezay;

Considérant que trois entreprises ont présenté leur offre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme « Services d'Arbres de la Sablonnière Inc. », conformément à l'offre datée du 27 octobre 2016, option 2;

Que pour pourvoir au paiement de ces travaux, le conseil approuve le montant nécessaire à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

16-11-225

AJOUT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – ROUTE PICARD

Considérant la recommandation de l'inspecteur en voirie pour l'ajout de glissières de sécurité à certains endroits de la route Picard;

Considérant l'offre reçue de la firme « 9065-5267 Québec Inc. (Renoflex) » en date du 27 octobre 2016;

Considérant que pour des mesures de sécurité il serait opportun de faire effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme « 9065-5267 Québec Inc. (Renoflex) » pour l'exécution de ces travaux, conformément à l'offre datée du 24 octobre 2016.

ADOPTÉE

1^{ER} novembre 2016

16-11-226

**PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE –
PARTICIPATION AU PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC**

Considérant que la stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise une réduction d'au moins 20% d'ici 2017 de la consommation moyenne d'eau potable par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à 2001;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues désire participer à l'atteinte de cet objectif;

Considérant qu'Hydro-Québec a repensé à son offre de produits économiseurs d'eau et d'énergie de manière à ce que les municipalités profitent des meilleurs prix possibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheter 50 trousseaux, au coût de 10\$ chacune, de la firme « Solutions Ecofitt », prestataire de services d'Hydro-Québec;

Que ces 50 trousseaux soient offertes auprès des résidents de la Municipalité de Saint-Hugues, selon le mode de distribution qui sera précisé par les membres du conseil.

ADOPTÉE

16-11-227

**COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET –
DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU
PROGRAMME INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES (PIC)
D'ENVIRONNEMENT CANADA**

Considérant que le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) a été créé en 2014 suite à une collaboration entre les résidents, les municipalités, la MRC des Maskoutains et l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie;

Considérant que le bassin versant de la Rivière Chibouet est un territoire de plus de 166 km² et que cette rivière traverse les municipalités d'Upton, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Eugène, Saint-Liboire et Saint-Hélène-de-Bagot pour se déverser dans la Rivière Yamaska à Saint-Hugues;

Considérant que depuis de nombreuses années, la rivière Chibouet est le sujet d'études sur la qualité physicochimique de l'eau et la présence de pesticides;

Considérant que le CRRC désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme interactions communautaires (PIC) d'environnement Canada », pour des prélèvements d'eau supplémentaires afin de mieux identifier sa qualité, en plus d'inclure une caractérisation terrain du bassin versant;

Considérant que ce programme d'aide financière porte sur l'interaction communautaire pour l'acceptation du projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues donne son appui au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet, pour la demande d'aide financière dans le cadre du « Programme interactions communautaires (PIC) d'environnement Canada ».

ADOPTÉE

16-11-228

**SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC
DES MASKOUTAINS (PARTIE 9) – ENTENTE
INTERMUNICIPALE – APPLICATION**

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hugues au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que l'entente intermunicipale pour ce service est une d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

1^{ER} novembre 2016

Considérant que le projet de Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a été approuvé le 8 juillet 2016 par le MAMOT et que la première séance publique a été tenue le 12 septembre 2016;

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la Municipalité de Saint-Hugues n'aura plus son service d'incendie, compte tenu qu'elle a délégué cette compétence à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant qu'il serait approprié que la Régie soit substituée à la Municipalité de Saint-Hugues pour l'application de l'entente intermunicipale en vigueur concernant le service régional de prévention incendie de la MRC, à partir du 1^{er} janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil demande à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains d'accepter que la Régie soit substituée à la Municipalité de Saint-Hugues pour tout ce qui concerne l'application de l'entente intermunicipale en vigueur pour le service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

16-11-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-trois (20h43), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2016.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe